

Expérimentation relevage à domicile	Signet_entite
<P_REF> - Version <P_REVISION>	<P_APPLICATION_DATE>
	Page 1 sur 3

OBJECTIF et DOMAINE D'APPLICATION

Ce document vise à décrire la procédure pour la prise en charge des relevages à domicile par les transporteurs Sanitaires Privés dans le cadre de l'expérimentation relevage à domicile

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

Ce document est destiné aux ARM, aux MRU, au Co Amb

DOCUMENTS LIES

Convention tripartite 2025

Note opérationnelle SDIS relevage à domicile 2025 (en cours de validation)

REFERENCES

Néant

DEFINITIONS et ABREVIATIONS

ARM : assistant de régulation médical

MRU : médecin régulateur urgentiste

CoAMB : coordinateur Ambulancier

DOCUMENTS

A/ Définitions

Les situations éligibles à l'expérimentation relevage simple sont

- Chute au domicile. On entend par « domicile » les lieux de type : domicile privée, chambre d'hôtel, foyer logements, EHPAD, caravane privée
- Logements ouverts ou « ouvrables » sans difficulté (boîte à clefs)
- Absence de difficulté technique justifiant l'envoie des sapeurs-pompiers dans le cadre « d'une évacuation technique »
- Absence de défaillance vitale justifiant l'envoie d'un prompt secours

B/ Rôle de l'ARM

Validation	Approbation
ACT_PARTICIPANTS_NAME_SIGN2	ACT_PARTICIPANTS_NAME_SIGN3
Fonction et secteur d'activité :	
Signé le ACT_PARTICIPANTS_DATE_SIGN2_NOTIME	Signé le ACT_PARTICIPANTS_DATE_SIGN3_NOTIME
Vérification rédacteur	
ACT_PARTICIPANTS_NAME_SIGN1	Fonction et secteur d'activité :
Signé le ACT_PARTICIPANTS_DATE_SIGN1_NOTIME	

En cas d'identification d'une mission de type « relevage simple », l'ARM

- Prend les données administratives habituelles
- Recherche les signes de gravités et les critères d'envoi de prompt-secours (hors relevage simple)
- S'assure de l'absence de nécessité d'une ouverture de porte (porte ouverte, boite à clefs accessible, ...)
- S'assure de l'absence de difficulté technique (situation du patient dans le logement, poids du patient ...)
- Prend la décision : « ATSU » avec délai 30 min sur place
- En cas de chute mécanique, sans critère de gravité avec ambulance déclenchée : L'appel peut être raccroché. L'ARM donne la consigne à l'appelant de rappeler le 15 en cas de dégradation de l'état de santé du patient

C/ Rôle du CoAmb

Le CoAmb recherche une ambulances privées disponible dans le délai demandé

En cas d'absence de moyen privée disponible, le CoAmb averti l'ARMop qui prend la décision « RFT18 » et déclenche alors un VSAV pour relevage à domicile (il n'y a pas de carence dans cette situation)

Par ailleurs, dans un objectif de suivi et d'évaluation de la procédure, le CoAmb tiendra un tableau de :

- Demande atsu pour relevage simple
- Demande atsu pour relevage simple effectué
- Demande atsu pour relevage simple non effectué par absence de moyen

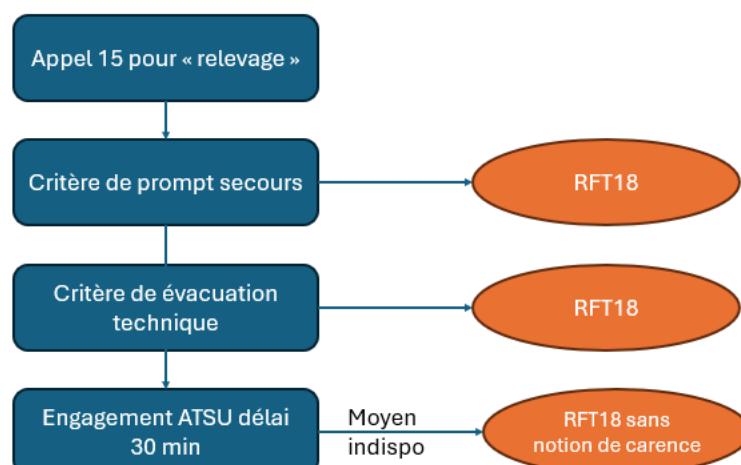
D/ Rôle ADE

Les ambulanciers DE sur place :

- Réalisent et transmettre un bilan complet selon la procédure habituelle
- Réalisent le relevage en l'absence de conséquence traumatique
- Valident avec le MRU le laissé sur place ou le transport sur une structure d'urgences

E/ Evaluation de l'expérimentation

Un bilan du dispositif sera réalisé en juin 2026 avec une analyse du nombre de carence



COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

NOM Prénom	Fonction	Secteur d'activité	Rôle
PLARD Delphine	PH	DMU	Rédaction
SAVARY Dominique	PUPH	DMU	Approbation/ Validation
VERCHERE Julien	PH	DMU	Approbation/ Validation
CAPLETTE Catherine	PH	DMU	Approbation/ Validation
BEAUMONT Christelle	Cadre	DMU	Approbation/ Validation
CORNU Yves	Président ATSU 49	ATSU 49	Approbation/ Validation
JUTEAU Vincent	Vice-président ATSU 49	ATSU 49	Approbation/ Validation